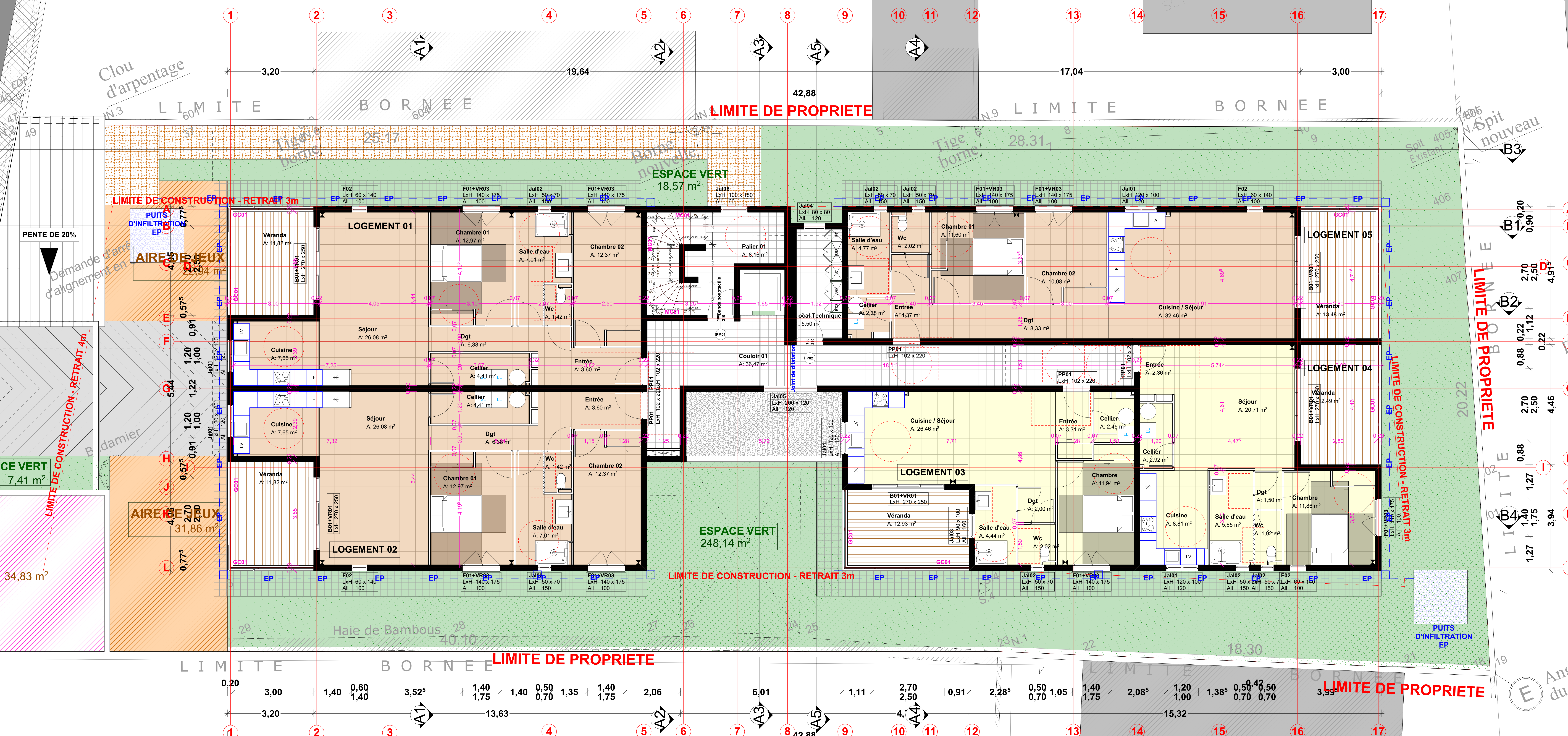


Les documents produits ou transmis à l'issue des différentes phases demeurent la pleine propriété de Céline DESRAME, Architecte. Le maître d'ouvrage est informé que les honoraires seront révisés pour tenir compte de toutes modifications du programme. L'architecte est assurée contre les conséquences pécuniaires de ses responsabilités professionnelles. Il est demandé au maître d'ouvrage de réaliser les études de sol et de perméabilité au moment des diverses phases d'étude. Une Demande d'Urbanisme pour cette construction est OBLIGATOIRE.



DO-289
Prop: TOSSAM Hygin Georget

Application graphique cadastrale
SECTION BRUTE DU CADASTRE SANS ADAPTATION
CETTE EST DONNEE A TITRE INDICATIF
NE PERMET PAS D'ACQUERIR UNE LIMITE BORNEE.

DO-288
LES COPROPRIETAIRES
DE LA RESIDENCE ARYMAR

RESIDENCE "AZKENA"
Réalisation d'un collectif de 15 logements
4 rue de La République 97410 Saint Pierre

PHASE : DCE
Références : 2022-1239
Date : 10/10/2023

REALISATION D'UN COLLECTIF
Plan du R+1
1/50ème

MAITRE D'OUVRAGE :
CRB PROMOTIONS IMMOBILIERES
Groupe Sabre
40, rue du Suffren
97410 Saint-Pierre

MAITRISE D'OEUVRE
DCR, ADCA
Celine Desrame
40, rue du Suffren 97410 St Pierre
celine@celinedesrame.com

Indice	Designation	Date